

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

BUREAUX A PARIS : 4, RUE CHAMBIGES

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

COCHON DE PAYS !



Les deux Copains

TUNIS, LE 18 JUIN 1903

COCHON DE PAYS !

Un de mes amis, ancien tunisien, me disait dernièrement à Paris : « Je suis bien heureux d'avoir quitté ce cochon de pays où j'ai passé cinq années de galérien. Il faut y trimer quatre fois plus qu'ici pour vivre. On y mange très mal et cher. Les gens y sont généralement insociables. L'été vous ne savez où vous fourrer pour éviter la chaleur; l'hiver vous pataugez dans des rues sales et remplies de boue, les maisons y sont généralement mal construites, sans confortable. Le régime du bon plaisir y règne en souverain maître et, vous le savez mieux que moi, si vous n'êtes pas de l'avis du gouvernement toutes les portes des administrations se ferment devant vous et vous empêchent de travailler car on a toujours besoin des administrations... et il terminait sa tirade que j'abrège par des : quel cochon de pays ! »

Je ne peux réellement pas lui jeter la pierre. Je suis du

reste payé plus que personne pour savoir à quoi m'en tenir sur le rôle que jouent certaines administrations. Les murailles de mon bureau, si elles pouvaient parler, en diraient long; je tâche de mon mieux de calmer les énergies révoltées devant les injustices et les infâmies mais on en commet tant et tant que souvent je ne puis me retenir et j'expose, avec le plus de modération que je peux, les doléances qui me sont faites, dans les colonnes de la *Petite Tunisie*.

Cette conversation avait lieu à la Brasserie Zimmer, en plein boulevard Montmartre. Mon ami parlait haut; aussi les nombreux consommateurs entendaient tout ce qu'il disait. Il faisait de la bonne réclame à la Tunisie. Je me gardais bien de l'arrêter en si bon chemin.

Ne vaut-il pas mieux que l'on sache en France que la Tunisie est un cochon de pays qu'il faut fuir comme la peste plutôt que d'y laisser venir des compatriotes perdre bêtement le fruit d'économies souvent péniblement amassées !

Je hasardai timidement, qu'avec M. Pichon la Tunisie

ne connaissait plus les mauvais jours d'autrefois....

Un consommateur laissa échapper cette exclamation : « C'est encore un vendu, celui-là ! Combien Pichon l'a-t-il acheté ? »

J'allais apostropher l'impertinent personnage et lui demander raison de son langage lorsque tout d'un coup, devant le café, un attroupelement provoqué par l'arrestation d'un pick-poket pris la main dans la poche d'une jolie femme, ne me permit plus de reconnaître le quidam qui avait disparu dans la foule avec plusieurs autres consommateurs.

Depuis, je ne cesse de me demander ce qu'a bien M. Pichon pu acheter pour prendre sa défense dans chacun des numéros de ce journal ?

Em. LACROIX.

Le bruit court, avec persistance, que le syndicat bellotargiste a fini par faire régulariser le contrat Bellot avec les indigènes de Kalaâ-Djerda.

L'accouchement a été long et pénible, aussi faut-il espérer que l'enfant se porte bien et pourra bientôt jouer des jambes.

Comme Bahar avait émis des doutes sur sa naissance, ses père et mère lui réclamèrent indirectement cinquante mille francs pour sa layette.

N. B. — M. G. Bonnet, qui villégiature à Marseille avant d'aller à Vichy, à qui nous avons fait part de cet accouchement, nous cable son étonnement. En vérité M. Bonnet a l'étonnement facile. Pourquoi l'enfant ne serait-il pas né ?

Frocards, Papistes et Cie

J'ai assisté à bien des réunions publiques, à bien des assemblées dites républicaines, et certes, je n'ai jamais eu à constater ou à relever dans ces agglomérations d'hommes plus ou moins convaincus, plus ou moins trompés par la parole mielleuse de l'orateur, la mauvaise foi évidente, et l'abus de jésuitisme remarqués dans la réunion publique républicaine du 13 juin en faveur de la liberté de l'enseignement en Tunisie.

Dire que la salle de réunion était comble, comme certains le prétendent, ou affirmer, comme la *Dépêche*, qu'il y avait un millier de personnes, serait exagérer : c'est à peine si le nombre des assistants pouvait s'élever à cinq cents personnes tout au plus. Ceci dit, pour qu'on n'ait pas à assurer, vu le nombre des citoyens Français résidant à Tunis, que tous les Français ont tenu à faire acte de présence pour discuter avec les organisateurs.

La question à résoudre était nette et précise, et se résume ainsi : « Doit-on, oui ou non, demander au Gouvernement de la Métropole une loi d'exception pour le maintien des Congrégations en Tunisie ? »

C'était le but que voulaient atteindre certaines personnes qui,

sous l'égide de la Foi Républicaine, masquaient un sentiment de cléricalisme et de réaction. C'était ce que ces gens voulaient faire décider par des auditeurs alcooliques, venus on ne sait d'où ni comme, poivrotant sur place, applaudissant ou sifflant sur un signe du chef de claque, et prêts à s'affaisser, avachis d'absinthe généreusement offerte par les intéressés !

Et dire que le suffrage de ces avinés, de ces vendus martyrs de la misère, constituera peut-être demain une adresse à la République Française, au nom de tous ses citoyens à Tunis !

C'est triste !

Oui, c'est triste pour vous, surtout, citoyens locaux en communion d'idées avec le Gouvernement actuel, dont la fermeté et la droiture ont rallié la confiance de la France entière. C'est triste aussi, pour vous, pères de familles qui ne voyez point assez clairement dans ces frocards nocifs, des concurrents déloyaux de votre industrie et de votre commerce; des quêteurs qui, par petits sous, attirent à eux toute votre fortune; des traîtres qui, par la confession de votre femme, se rendent maîtres absolus de vos secrets d'affaires, de vos secrets d'alcôve, et vous tiennent le cas échéant, à leur merci; lorsque, pour comble de dépravation, ils ne démoralisent point vos fils et vos filles, à l'instar du litidieux Flamidien, d'écœurante mémoire et de ce luxurieux curé de l'Oued-Foudda qui formique dans les fosses mortuaires !

C'est triste ! Et c'est pour cela que la République Française, trop longtemps restée dans l'inaction, piquée au vif par cette vermine purulente, s'est éveillée, vengeresse et terrible, pour débarrasser son sol de toute cette engance ensoutannée, ou la soumettre à ses lois, et faire taire ses défenseurs.

.....Il a cependant fallu, pour convaincre les spectateurs de la bouffonnerie de samedi, qu'un orateur, déjà pas trop catholique, mais forcé de pérorer par un comité dont il jugea prudent de ne pas faire partie, parlât de tout et de rien, du concile de Trente et de M. Commaux, et fit de ce dernier une charge si stupide et si pornographique que son auditoire en trépignait.

Il a fallu encore qu'un autre orateur plus avisé, émit des idées plus ineptes les unes que les autres, et parlât effrontément des Droits de l'Homme et du Citoyen, tout en voulant écraser les Arabes sous son dégoût et les Juifs sous son mépris; qu'un troisième, plus blagueur que Mariusse, lançât des *trou de l'air* ! à tout casser; et qu'un autre, tel Tartarin défiant les lions, vociférât de toute la force de ses poumons : « Mais où donc sont-ils, nos contradicteurs, pour les écraser, les anéantir, les annihilés ? », lorsqu'il était plus que certain que les gens sensés n'ont pris en considération aucune, ni l'appel du comité, ni le comité pseudo-républicain lui-même, organisateur de cette réunion dégénérée en arlequinade.

Si donc, on met à part les gens soudoyés dont le nombre atteignait à peine deux cent cinquante, les curieux, les journalistes, les Juifs, les Arabes, les Protestants,

et une vingtaine des nôtres égarés de bonne foi dans ce foyer de réaction et qui se sont tenus d'ailleurs dans une réserve absolue, il ne reste plus que le comité réduit à sa plus clérical expression, lequel comité a l'outrecuidance rare de prétendre imposer à la grande majorité de Français de Tunisie, à une population de fonctionnaires, de colons, d'intellectuels, le mépris des décisions éminemment pro-républicaines du Gouvernement Français.

Le Gas.

Nous avons été les seuls à jeter le cri d'alarme sur le tort que causerait à l'émigration française en Tunisie l'application de la loi sur le service de deux ans.

Nous avons, hélas, été bons prophètes.

Le Sénat, à la tribune duquel il ne s'est trouvé personne pour prendre la défense de la Tunisie, a voté cette loi, en spécifiant qu'elle ne comportera aucune exception en faveur de l'Algérie et de la Tunisie.

Aussi ceux de nos confrères qui se réjouissent du vote de la Chambre, durent-ils vite déchanter devant celui du Sénat.

Ils vont bien, nos pères conscrits, quand ils s'y mettent !

Nos Echos

Nous avons décidé la suppression de notre rubrique « médaillons » à partir du présent numéro, les sujets traités par notre collaborateur Jacques Cœur n'étant pas du goût de nos lecteurs.

O pudibonderie... !

Contrairement à ce que nous avions annoncé, nous continuerons à paraître tous les vendredis, et non les mardis, jusqu'à nouvel ordre.

Pendant les longues heures de la traversée, nous avons rédigé un long exposé de griefs qui nous avait été réclamé par un membre du Parlement, un des plus fermes soutiens du ministère Combes.

Dès notre arrivée à Marseille, en dehors des atouchements du cabinet noir, nous nous sommes empressés de le faire parvenir à destination.

Aujourd'hui, il a été remis en mains propres du Président du Conseil.

Nous croyons savoir que, malgré le tapage fait par le Comité pour la Liberté de l'Enseignement, le décret appliquant la loi sur les Associations à la Tunisie, paraîtra fin juin à l'*Officiel*.

M. Pichon a compris que c'eût été au moins maladroit, de paraître tenir le moindre compte des vœux antirépublicains de ce comité.

Le fait par le Résident de transmettre à M. Delcassé l'ordre du jour rédigé par ces bonnes gens à leur dernière réunion, ne tirait à

A la Ville de Sfax
11 bis, rue d'Allemagne — TUNIS
HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPÉRIEURE
LIMBERI NICOLI
de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAIX
Marque A A et C.

Huile d'olive ex. s ^o fr. 1 40	d ^o	fine..... 1 10
d ^o super... 1 20	d ^o	demi fine 1 00
	d ^o	ordinaire 0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix
toujours en magasin
Expédition de colis-postaux pour la France et l'Étranger

Moissonneuses, Lieuses, Faucheuses,
RATEAUX
MAC CORMICK
LES MEILLEURES MACHINES DU MONDE
P^{er} GRAND PRIX-PARIS 1900 LA PLUS HAUTE RECOMPENSE
Maison R. WALLUT & C^{ie}
38 Premiers Prix sur 30 Concours officiels en 1888, 1899, 1900, 1901, 1902
26, Rue du Portugal, — TUNIS

FICELLE MAC CORMICK, PURE MANILLE
GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE
A LA LUNE
MAISON FRANÇAISE
PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats, Gâteaux
sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
TUNIS-20, RUE D'ITALIE-TUNIS

Banque de Tunisie
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis
OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Étranger, l'Algérie, et la Tunisie.
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays;
Ordres de Bourse, — Encaissement de tous coupons.
Dépôts à vue et à échéance fixe —
Bons de Caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 %.
Mans de coupons semestriels (net des impôts actuels).
Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. —
Location de Coffres forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

PARFUMS RÉGENCE
Spécialité d'eau de fleurs d'orange
MURBOUR & LONGUERRER, Parfumeurs-Distillateurs
A NABEUL (Tunisie)
Demandez Le Bouquet des Beys
dans tous les grands magasins pour la toilette et le mouchoir

ENTREPOT GÉNÉRAL
DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION
G. GUERRIERA ET SAUCAZ
Portland, du Villard et du Sappey de Grenoble
Bureaux et entrepôts: 24, rue de Portugal.

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
VENTE AU DETAIL: Avenue de Carthage

MAISON DESPEROUX
FONDÉE EN 1888
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre
PLÂTRE
— « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —
BRIQUERIE DE PREMIER ORDRE
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et
à nos usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

Société Tunisienne d'Approvisionnement
22, Rue d'Italie, TUNIS
Prix fixes marqués en chiffres connus
Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 30 fr. sur tout le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.
Nota — Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPACES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

MAISON MODÈLE
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis.
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUMÉ TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premiers Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON* et C^{ie}**
DE CLERMONT-FERRAND
Travaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.
Couture pour toutes industries, vêtements indécomposables.
Le touriste pour bicyclette-breveté g. d. g., increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
Transport des passagers et des marchandises
Le vapeur français Ville-de-Narbonne, cap. Tull, partira de Marseille tous les samedis pour Tunis direct, et repartira pour Marseille direct tous les mardis à midi.
Prix des passages: 1^{re} classe, 50 fr.; 2^e 35 fr.; 3^e 25 fr.; pont, 11 fr.
Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence ou la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 3, rue Es-Sadikia, Tunis

Eaux Minérales Naturelles Froides
D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE | **SOURCE PASTEUR**
Très peu gazeuse | Gazeuse
Dépôts à Tunis:
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TOCACHÉ - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Service régulier à grands vitesses entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de délégués et de marchandises
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
— DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
— DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.
DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à midi.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis à midi.
— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA CÔTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à midi.
— DE TUNIS POUR LA CÔTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 heures du soir.
— DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 5 h. du s.
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDRUPÉ

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS
Société des Ateliers de Constructions Métalliques
J. BERTRAND & C^{ie}
TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installation d'usine
Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
Captage, Élévation et distribution d'eau
Appareils de sondage
Installations électriques: éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux
FOURNITURES POUR USINES et EXPLOITATIONS AGRICOLES
Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et C^{ie}
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE
Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

"L'AERMOTOR"
EN A. IER PALVANISSE, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général: P. LECLERCQ
11, Rue Es-Sadikia — Tunis

Maison Th. Pilter
DE PARIS
Succursale 10, rue de Portugal, Tunis — J. BISMUTH, direct.
Matériel Agricole
Charrues. Herses. Appareils de battage. Moissonneuses-lieuses
Faucheuses. Rateaux à cheval. Presses à fourrages
Compresseurs. Hache-paille. Coupe-racines. Couteaux à foin
Grillages galvanisés. Ronces artificielles. Fourches américaines
Appareils de Laiterie
Ecrémeuses centrifuges. Barattes. Pots à lait, etc.
Instruments Viniçoles
Pressoirs. Fouloirs. Banastres. Pompes à bras, à vapeur, centrifuges et à manège, à sangle et à chapelets
Réfrigérants Guillebaud
Matériel pour Entrepreneurs. Appareils de pesage
Moulins à vent, tout acier "Samson" Charrues "Olivier".

F. Cangialosi
Entrepreneur de Travaux d'Asphalte
RUE DE GRECE TUNIS
TRAVAUX
pour terrasses, trottoirs, chaussées
écuries et remises
Système Breveté s. g. d. g.
Récompensé à l'Exposition Universelle de Paris 1900

SUPPRESSION DES POMPES
et des Puits ouverts
Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le
Dessus de Puits de sécurité
qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.
Prix: 150 fr. paiement après satisfaction
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. MM. L. JONET et C^{ie}, à Rixismes (Nord)
Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
fonctionnant à 100 mètres de profondeur
Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs
Ville de PARIS, Exposition de 1900
Membre du Jury, Hors Concours
On demande DES REPRESENTANTS

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAIX, GABÈS
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 %, - jusqu'à 18 mois 2 %, - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 %, - au delà 3 %.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital: 30 millions
Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises
Gardes de Titres. — Paiement des coupons. — Paiements Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays
— Location de Coffres forts. —
Changés de monnaies étrangères. —
Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an 3 %, — 2 à 3 ans 3 1/2 %, — 4 ans 4 %.
Dépôts à Vue: 2 %.

Outillage Agricole & Industriel
BENEDITE & DIDI
28, rue Es-Sadikia (près la gare française)
CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturelles de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902

AGENCE DANA
9, Rue Es-Sadkia, 9 — Tunis
Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
ET VUE-VERSA
Par colis ordinaire 0, 50
par petits Colis 0, 25
Expéditions par grande et petite Vitesse
Embarquements - Débarquements
Opérations de douane

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
A. MILITTE
Magasin: rue du Maroc, ancien fondouk au Charbon. TUNIS

ables fantastiques d'un Jules Verne ou d'un Wells.

Mais ce n'est pas la première fois que la réalité réaliserait et dépasserait les jeux de l'imagination la plus effrénée. Cette Californie en effet, ce n'est point la terre transatlantique, restée fabuleuse, mais depuis longtemps devenue très sage, très industrielle, où les agriculteurs ont lentement remplacé les prospecteurs; les politiciens, les desperados; et les juges, la justice de lynch. Mais c'est à deux pas de nous, dans le vieux monde, sur un sol foulé par les pieds aveugles de je ne sais combien de générations, qu'on est en train de découvrir une Californie nouvelle, où tout probablement se recommencer. Et faire à nouveau explosion tous les phénomènes extraordinaires qui ont illustré l'ancienne; la fièvre de l'or, la ruée des aventuriers de l'univers, le sol éventré, les têtes cassées, le tumulte le plus incohérent et le plus romanesque, et au bout de quelques années, les moissons merveilleuses et les villes poussent sur le fumier de l'or.

On vient de découvrir tout autour de Kairouan, de Sidi-bou-Saïd, aux pieds de Sousse et de Bizerte des minerais et des sables aurifères fabuleusement riches, infiniment plus riches que les gisements de Witwatersrand ! C'est du moins la renommée qui l'affirme, et, avec la Renommée, personne habile à mêler aux mensonges la vérité, un chimiste, M. Ancelin, a publié des analyses à révéler le prospecteur qui dort au fond du cœur de tout homme ! Il est vrai qu'un autre savant — vous vous y attendiez, n'est-ce pas ? — infiniment compétent, mais qui n'y a pas été voir boche la tête « parce qu'il n'y a pas de conglomérat en Tunisie ». Mais il y a toujours plus d'inconnu dans la terre et dans le cœur des hommes que ne le pensent les philosophes. Et l'exagération n'a jamais rien prouvé contre la vérité, puisqu'elle en est la fleur.

Il est donc tout à fait possible et même assez probable que cette Tunisie qui ne nous fournissait guère que des dattes nous envoie des pépites; que son sol, jusqu'ici lentement remué par la charrue, soit brutalement et brusquement cavé, bouleversé par un peuple de mineurs; et nous allons assister, sur cette vieille Ifrikia à demie endormie, à ce grand drame merveilleux et tragique, sanglant et fécond qui a successivement troublé et fécondé la Californie et l'Australie, le Klondyke et le Transvaal.

Il fut un temps où j'aurais trouvé cela épouvantable, car il est triste en un sens que les hommes soient bien plus affolés par le clinquant des espérances que par les rudes promesses du travail. Aujourd'hui, sans croire, — oh ! pas un instant — avec M. Paul Leroy Beaulieu que l'or est le père de toutes les vertus, je ne puis m'empêcher d'admirer sa merveilleuse puissance comme excitateur des imaginations et par suite des volontés. Il n'enrichit pas toujours les bourses; mais il commence toujours par enrichir les âmes, ce qui peut-être a bien aussi quelque importance.

Nous sommes une pauvre portière si paresseuse et si naturellement inerte ! L'apathie, l'inaction, où tant de philosophes, habitants de la lune et oublieux de la terre ont voulu voir la suprême sagesse, sont nos deux vices capitaux, j'allais dire nos seuls vices. Tout ce qui nous éveille, et même la chimère, finit par se résoudre en effet pratique, tout ce qui nous pousse, et même les puissances malfaisantes, aboutit en quelque façon à des bienfaits.

Le pur moraliste ne comprend rien aux choses du monde, parce qu'il ne voit pas ou ne veut pas voir par quelles séries de leurres, en apparence immoraux, le génie du monde, antérieur et supérieur au décalogue, peuple, colonise le monde, et avec le monde, les âmes.

Chimères, apretés, convoitises; fils de famille ruinés, escrocs, desperados; aventuriers et fille de joie; découvertes soudaines qui dégoûtent du saint travail, aventures qui dépriment de la vie régulière; chaos de vices; effervescence des agglomé-

mérations disparatées; luxe effréné de pauvres d'hier, de pauvres demain; dérouté et banqueroute des incompris venus pour s'enrichir; débâche enfin et rouges furies dans les bars, voilà sans doute le spectacle que nous allons revoir dans ce Klondyke des pays chauds que va devenir la Tunisie.

Horreur ! crient les consciences fabriquées par la bibliothèque rose. Scandale ! renchérissement en levant les bras au ciel, les professeurs de morale, dont le moindre défaut est d'étouffer, avec les vices, la vie elle-même.

Cependant, la Tunisie, au travers de ces cris d'épouvante, se couvrira de routes et de villes. Les aventuriers et les forbans feront souche d'honnêtes colons; la glèbe infertile, trouée par la cupidité, rougie par la tuerie portera d'immenses moissons; et la Californie nouvelle aura prouvé une fois de plus cette vérité amère et sublime, très ancienne et pourtant inattendue que les hommes arrivent au bien au travers du mal, et que les vices mêmes, — j'entends les vices agissants — ont à la longue leurs vertus.

SERVICE IMMOBILIER

De la "Petite Tunisie"

Succursales

Bizerte, Sousse, Sfax et Gabès

Sous cette rubrique, nous publions les opérations de toute nature: Vente et achat de terrains, Immeubles Propriétés, Fonds de Commerce Prêts hypothécaires, etc., à condition que ces affaires nous soient confiées exclusivement.

A PLACER de suite 50.000 francs en totalité ou par fractions sur propriété urbaines et rurales immatriculées ou non.

— On demande des capitaux à placer en hypothèques de tout repos au taux de 6 à 10 0/0.

— Fonds de commerce à vendre dans les meilleures conditions tels que: Hôtels meublés, Cafés, Restaurants, Bars, Crémeries, Pâtisseries.

— On achèterait des Rentes d'Enzel perpétuelles ou rachetables sur immeubles de rapport et bonnes garanties.

VILLA avec jardin à vendre à St-Germain. Prix 1600 francs.

— A vendre melk ou Enzel des terrains à bâtir dans Tunis.

— Messieurs les propriétaires qui auraient à nous faire des demandes d'emprunt sont certains de recevoir à bref délai une solution et sont assurés de notre discrétion.

— A VENDRE plusieurs immeubles rapportants 8 à 10 0/0.

— 70.000 mètres immatriculés à vendre à Radès au bord de la mer, melk ou enzel, pour édification villas, maisons de plaisance etc.

— Capitaux à avancer sur récoltes et sur vendanges.

A VENDRE melk ou enzel diverses propriétés rurales avec bâtisses et eaux dans un rayon de 14 à 25 km. de Tunis.

10.000 mètres de terrain melk immatriculé à vendre près Carthage au bord de la mer. Prix 6.000 francs.

PROCHE FERRYVILLE, à vendre 135.000 mètres de terrain melk immatriculé.

JARDINS d'agrément bien situés à vendre de suite.

60.000 francs à placer de suite sur propriété urbaine ou rurale, ou en fractions de 2, 5, et 10.000 francs.

Indépendamment des affaires indiquées ci-dessus, on trouve dans les répertoires de notre agence une liste des plus complètes mise à la disposition des clients.

— Pour tous renseignements s'adresser à VICTOR TIMSIT AÎNÉ directeur du service immobilier de la Petite Tunisie — Bureaux ouverts de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures; jours fériés exceptés.
Rue Hannon, N° 2, Tunis.

Quelque chose d'intéressant

L'annonce de fortune de Mons. Samuel Heckscher senr. à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

Art. 2 des Statuts. — La Société a pour objet de mettre à la disposition de ses membres et du public en général tous les objets nécessaires à leur consommation, dans les meilleures conditions possibles de prix et de qualité.

AVIS IMPORTANT. — Le 2 chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent pour laquelle les achats faits dans ses magasins sont remboursés « en espèces » contre remise des bulletins de caisse correspondants.

espèces » contre remise des bulletins de caisse correspondants.

Maladies des Yeux

La consultation privée du Docteur Cuénod a lieu maintenant, dans le nouveau cabinet de consultations particulières de sa clinique (1, rue Zarkoun), les lundis, mercredis et vendredis, de 3 h. 1/2 à 5 h. de l'après-midi.

Cabanon à vendre à Saint Germain 3 pièces, cuisine, véranda, avec 1000 mètres de terrain complanté d'arbres fruitiers, vigne. S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

présentement, ensemble ou séparément, les locaux précédemment occupés par la Compagnie Algérienne. S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hannon, 2.

Agence ROMY

4, rue d'Alger — TUNIS

TRANSIT & COMMISSION

Embarquement et Débarquement
TRANSPORTS ET DEMENAGEMENTS
Avances sur marchandises

L'OXYGÉNÉE CUSENIER

est la seule ABSINJHE consommée par les gourmets et recommandée par les Hygiénistes.

Société Française DES CHAUX ET CEMENTS

Du Bou-Kournine (Hamam-Lif)
A. BELLINO et Cie

Vente au détail

TUNIS — 14, Rue de Grèce — TUNIS

ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
11, Avenue de France
TUNIS
Grand Restaurant du Chianti
Service à la Carte
TUNIS
11, Avenue de France

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage nalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt: Pharmacie NFE

Engrais organique riche, pour la culture maraichère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

Docteur M. Cardoso, chirurgien oculaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Il est spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphthérie.

Demandez dans les Établissements

L'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

Broderies et Dessins

11, rue Chaker

VIN, EAU-DE-VIE

DU

DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET

23, rue d'Italie, TUNIS

Liqueurs de Marque — Livraison à Domicile

GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire; Stéphanini, gérant

Etablissement complètement remis à neuf

Consommations de 1^{er} choix.

Liqueurs de marque,

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.

Décorations et insignes français et étrangers.

Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-

langer".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des

13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX: 12, Rue de Hollande

BAZAR de la VILLE

Michel BOCCARA

17, avenue de France — TUNIS

MAISON D'ARTICLES DE PARIS

BIJOUTERIE

Jouets, Parfumerie, Articles de ménage

SPECIALITÉ DE TOUS ARTICLES A 12 SOUS

Fournitures pour colporteurs

et marchands forains

GROS & DETAIL



Agences Régionales: M. Lalou HACCOUN à Bizerte; CHEZ et DANINOS à Sousse; César BONAVIDA à Sfax; Léon HANOUN à Souk-el-Arba; F. SROUSI à Nabeul; Is. SAADA à Gabès.

Lot principal év. 600.000 francs soit 750.000 francs en or.	ANNONCE DE FORTUNE	Les lots sont garantis par l'Etat
---	--------------------	-----------------------------------

Premier tirage le 18 juin

Invitation à la participation aux chances de gains aux grands tirages des primes approuvés par l'Etat de Hambourg dans lesquels 11 Millions 306.390 francs seront sûrement tirés

Dans ces tirages avantageux, contenant 115.000 billets, les lots suivant doivent être forcément gagnés en 7 tirages dans l'espace de quelques mois, savoir:

Le plus gros lots possible est éventuellement 600.000 francs soit francs 750.000 en or. En spécial il y a les suivants lots principaux:

1 prim ^e à 300.000 francs	1 lot à 40.000 francs
1 » à 200.000 »	4 lots à 30.000 »
1 » à 100.000 »	5 » à 20.000 »
1 » à 50.000 »	2 » à 15.000 »
2 » à 40.000 »	16 » à 10.000 »
1 » à 35.000 »	55 » à 5.000 »
1 » à 30.000 »	103 » à 3.000 »
1 lot à 100.000 »	155 » à 2.000 »
1 » à 80.000 »	616 » à 1.000 »
1 » à 60.000 »	14 » à 500 »
1 » à 50.000 »	1022 » à 400 »

La loterie contient en somme 55.755 lots et 8 primes parmi 115.000 billets de sorte que presque la moitié des billets émis doit sûrement gagner. Les primes sont des gains additionnels, échantonnant chaque tirage au billet respectif qui sera tiré le dernier d'un lot principal conformément au règlement du prospectus.

Le plus gros lot possible du 1^{er} tirage est de Mk. 50.000, celui du 2^e tirage Mk. 55.000, 3^e Mk. 60.000, 4^e Mk. 70.000, 5^e Mk. 80.000 6^e Mk. 80.000 et celui du 7^e tirage final.

Mars 600.000 soit francs 750.000

L'émission des billets se fait en billets entiers, demis et quarts de billets. Le demi, respectivement le quart de billet ne donne droit qu'à la moitié, respectivement qu'au quart de la somme gagnée par le numéro du billet.

J'expédie le billet donnant droit au premier tirage, officiellement fixé au prix net de francs 7 50 le billet entier, 3 75 le demi billet, 1 90 le 1/4 de billet.

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les diverses tirages sont indiquées dans le prospectus officiel qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage, la liste officielle des lots.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

Chaque commande peut se faire en un mandat poste ou contre remboursement. Frais de remboursement: 50 cent.

A cause de l'époque rapprochée du tirage, on est prié d'adresser les ordres immédiatement cependant jusqu'au

18 Juin

en toute confiance à

Samuel Heckscher senr.

Banquier à Hambourg. (Ville libre.)

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant: EM. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

LE MONDE

Compagnie Française d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL:

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5, (par l'avenue de Paris).

Consommations de premier choix

Liqueurs de marque

Salon réservé pour réunions

GRAND CAFE BELLEVUE

C. Ferrandier de Marseille, Propriétaire

Avenue de la Marine, 57 — TUNIS

Établissement de 1^{er} Ordre Éclairé à l'électricité

BILLARD

TIMBRES GRATUITS DE COMMERCE

vous donnant droit à de magnifiques primes

aucune conséquence ; le Promeneur en a tiré plus vanité qu'il ne fallait.

Quoiqu'en dise et en dira la réaction locale, cela n'y fera ni chaud ni froid, Les congrégations débarqueront le plancher quand même.

Bon débarras !

Un groupe de nos concitoyens, composé en grande majorité de Français est en voie de procéder à la formation d'une section locale de la Ligue des Droits de l'Homme.

De nombreuses adhésions sont déjà parvenues au comité d'initiative, qui provoquera prochainement une réunion préparatoire de tous les membres.

Depuis quelques temps, l'accès des quais au moment du départ des paquebots est interdit à toute personne non munie de coupe-file. D'abord en quoi peuvent bien consister ces coupe-file, et où se les procure-t-on ?

Ensuite, cette mesure n'a pas de raison d'être ; elle est vexatoire au premier chef. N'y avait-il pas assez des barrières qui défendent l'accès des appointements aux oisifs et aux badauds ?

Vendredi soir, nous avons vu un agent de police empêcher violemment un père de famille accompagner au bateau sa dame partant pour France ; un officier de cavalerie a également eu à essayer pareille aviation.

De tels moyens prohibitifs ne sont en vigueur dans aucun port de France, où cependant le mouvement est bien plus actif qu'à Tunis.

La vaillante société *La Chorale* n'a garde ne s'endormir sur des lauriers souvent acquis.

Elle annonce pour le 5 juillet un grand Festival suivi de bal dont l'originalité ne le cèdera pas au bon choix des numéros, grâce au précieux concours apporté par les différentes sociétés de la ville.

Disons toutefois, sans déflorer les surprises qu'on nous réserve, que la *great novelty* de ce Festival consistera en une revue locale, accompagnée de silhouettes tunisiennes.....

.....Mais n'allons pas en dire plus long !

Ce n'est pas seulement en Tunisie, paraît-il, que l'on trouve de l'or.

Il y en aurait aussi en France.

Les savants les plus autorisés signalent notamment la Vendée et le Dauphiné comme renfermant des filons où l'on trouverait le « fabuleux métal », sinon à la pelle, au moins en quantité suffisante pour assurer une prompte fortune des exploitants. La Corse également aurait ses mines d'or.

Et voilà de quoi faire rêver des ambitieux. Toutefois le plus sage paraît être encore d'ensemencer le sol au lieu de le fouiller.

Pour le surplus, lire *La Fontaine*.

Le *Réveil du Centre*, qui paraît à Limoges et qui a déjà inséré une correspondance de Tunis au sujet du voyage présidentiel, publie dans son numéro du 3 juin, un nouvel article de M. Jacques Bonhomme.

Fort bien fait, cet article décrit la situation actuelle de notre Régence, il dénonce les « agissements cléricaux et séditieux des trois ou quatre personnalités affamées de réclame qui gouvernent le pays depuis la mort de M. Massicault », ainsi que ces « frocards, moineillons, nonnains et nonnettes qui envahissent la Régence, y jetant les germes d'une guerre religieuse. »

La calotte s'agite. On dit, à Paris, qu'elle a constitué un fond de propagande pour arriver, coûte que coûte, à rester en Tunisie, *dût-elle acheter tout le monde !*

Nous verrons bientôt si M. Pichon marchera pour la République ou avec ses amis contre la République.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET LA fermeture des écoles congréganistes

La Ligue de l'Enseignement est enfin sortie de son sommeil léthargique au sujet des écoles congréganistes ; mieux vaut tard que jamais, comme dit le proverbe.

Au cours de sa réunion de jeudi dernier, la Gauche Démocratique du Sénat, présidée par M. Leydet, a pris connaissance du vœu suivant de la Fédération tunisienne de la Ligue de l'Enseignement :

La Fédération tunisienne de la Ligue française de l'enseignement avait appris avec une légitime satisfaction que, désireux d'appliquer en Tunisie les lois votées par le Parlement sur les congrégations enseignantes, le résident général avait décidé de fermer les écoles tenues dans la Régence par les marianistes, les salésiens, etc. Mais elle constate que, dans le but d'empêcher l'exécution de cette mesure, les cléricaux, unis aux réactionnaires, font en ce moment tous leurs efforts pour provoquer des troubles au profit des moines ;

Considérant qu'une certaine presse favorise cette agitation et que, d'autre part, l'archevêque de Carthage, dans un mandement public, n'hésite pas à qualifier de « mauvaise action » les mesures arrêtées par le résident général ;

Considérant que les esprits s'échauffent de plus en plus ; que les meneurs prétendent que la fermeture des écoles congréganistes déplaît au ministre des affaires étrangères, et qu'il suffira d'un peu d'agitation pour l'empêcher ;

Considérant que les cléricaux, pour donner à leurs manifestations un caractère d'intimidation plus accentuée, ont décidé, hier, de convoquer la colonie pour le dimanche 14 juin à l'effet de lui faire émettre un vote en faveur du maintien des écoles congréganistes ;

Considérant que la présence possible à ce meeting des membres de la Ligue de l'enseignement, qui sont près d'un millier en Tunisie, pourrait avoir de graves conséquences, étant donné l'état des esprits ;

Considérant qu'il convient d'éviter à un pays où ne vivent pas seulement des Français le spectacle de nos querelles religieuses s'étalant dans une salle publique ou dans la rue ;

Considérant que si la mesure annoncée par le résident général était définitive, le calme renaîtrait aussitôt ; que le seul fait de publier le décret de fermeture des écoles mettrait fin à l'agitation et rallierait autour du représentant de la République tous les hésitants qui se laissent encore abuser par des adversaires déclarés ou honteux de nos institutions ;

Par ces motifs, La Fédération, dans le but de prévenir dans la colonie des divisions plus profondes et d'assurer en Tunisie la prééminence des idées républicaines et laïque, émet le vœu — *car il y a urgence* — que le décret de fermeture des écoles congréganistes dirigées, en Tunisie, par les marianistes, les salésiens, etc., soit promulgué sans plus de retard.

Si la Ligue le voulait, demain le cautionnement aurait vécu. Mais le voudra-t-elle ?

LES TRIBUNAUX RÉPRESSIFS (2^{ème} ARTICLE)

Grandes qualités et petits défauts

Dans sa séance du 4 avril 1903, la Chambre des Députés a émis l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, prenant acte de l'engagement du Gouvernement d'apporter sans retard à l'organisation des Tribunaux répressifs les modifications nécessaires pour assurer aux inculpés les garanties inséparables de toute justice, et comptant sur lui pour assurer en même temps en Algérie la sécurité qui est indispensable au développement de la colonisation,..... passe à l'ordre du jour. »

Respectueux des volontés de la Chambre, le Gouvernement a institué une commission à l'effet d'examiner les modifications à apporter aux décrets du 29 mai 1902 sur les Tribunaux Répressifs indigènes de l'Algérie.

Présidée par M. Lœw et installée par le Garde des Sceaux qui a prononcé une allocution, cette Commission a tenu le 10 juin sa première réunion au Ministère de la Justice.

Nous avons profité de l'annonce de cette réunion pour publier un premier article sur cette question. Nous continuerons aujourd'hui par quel-

ques appréciations sur les quelques lacunes qui devraient appeler l'attention de la Commission, et sur les quelques modifications à apporter à l'institution.

Cela n'empêche pas que nous soyons, ainsi que nous l'avons déjà dit, fervents partisans du principe même des Tribunaux répressifs, dont l'intérêt est d'aboutir à une sanction rapide, suivent de près les délits commis par les indigènes, et ne pouvant être ni entravée, ni retardée, par une procédure lente et compliquée.

Nous de songerons pas à discuter l'effet moral produit sur les indigènes par l'exécution immédiate des peines prononcées, et par la nature même de ces peines.

Auparavant les chevaliers de la matraque, les voleurs de poules, les chapardeurs d'étables, voyaient leurs méfaits récompensés par quelques journées gratuites de gîte et de nourriture, et ne sortaient de prison que pour recommencer avec plus d'acharnement.

Tandis qu'à présent, les condamnés de la juridiction répressive, voient les portes des prisons, désormais inhospitalières, se fermer impitoyablement devant eux, et sont punis de toute autre manière, puisqu'ils sont astreints à certains travaux d'utilité publique.

Passons maintenant à l'énumération des petites déficiences inhérentes à toute institution neuve :

Dans certains cas, les délits à punir méritent la rélegation : il s'agit de donner aux Tribunaux répressifs le pouvoir de prononcer cette peine toutes les fois que se présenterait un cas prévu par la loi.

Ensuite, il y a la question de la durée du mandat des juges. Elle est d'une année, ce qui est, de l'avis de tous, tout à fait insuffisant, soit au juge pour se mettre au courant de ses attributions, soit à l'autorité, pour être fixée sur la valeur du juge. Il arrive nécessairement que souvent l'autorité se débarrasse d'un juge au moment précis où il a une parfaite connaissance de son rôle.

Il serait bon de réglementer la présidence des Tribunaux répressifs. Nombre de fois ils sont présidés par de jeunes juges de paix suppléants, frais arrivés de la métropole, ignorant le tempérament et les usages indigènes, et peu aptes à remplir ces fonctions. Le remède serait de faire passer ces jeunes magistrats par un long stage comme juges siégeants, pour pouvoir les mettre en situation de présider en connaissance de cause.

Enfin, avec notre confrère des *Nouvelles*, nous demandons qu'on réduise le moins possible — si l'on estime qu'il y a lieu de la réduire — la durée de la peine fixée par le droit à l'appel. Ne pas perdre de vue que cette mesure fait toute la force des Tribunaux répressifs, et a été créée dans l'intérêt surtout de nos sujets indigènes.

L'Arabe fait toujours appel même lorsqu'il a avoué son crime, même lorsque la condamnation est douce. N'en aurait-il pas le désir, que souvent ceux qui vivent de procès l'y poussent. Il ne faut pas oublier que si l'interdiction du droit d'appel au-dessus de six mois a soulevé une indignation de commande, c'est surtout parce que cette mesure conservait dans la poche des malheureux indigènes quelques millions qui passaient auparavant dans celles des hommes de loi.

Voilà les diverses observations dont la Commission devrait se préoccuper attentivement, dans le double intérêt des indigènes et des colons.

Et si — ce qui est probable — un jour viendra où l'on se décidera à doter la Tunisie d'une institution similaire, l'on devra surtout songer à tenir compte de ces quelques défauts sommairement indiqués, et de ceux que dévoilera l'expérience de la chose chez notre voisin.

INFORMATIONS

Cartes de propagande

Depuis quelque temps, est mise en vente en Algérie-Tunisie une série de cartes postales ayant la prétention d'attendrir les âmes sensibles sur le sort des malheureux congréganistes exilés. On y voit deux cabotines à la tête rien moins que ma-

nastique qui s'amuse à égrener des chapelets dans une prison de carton et de papier peint.

Dans une autre scène, les deux cabotines — pardon, les deux sœurs — sont au pied d'une table de cuisine au-dessus de laquelle trône un jeune homme déguisé en juge. Les deux sœurs étendent dramatiquement le bras vers un crucifix en s'écriant : « vous nous condamnez, celui-ci nous jugera » !

On s'étonne un peu de ne pas entendre des trémolos à l'orchestre.

Le reste, à l'avenant, est aussi ridicule.

Le plus curieux de l'affaire, c'est qu'à Tunis, le libraire qui débite ses cartes est israélite.

La Justice militaire

La proposition de M. Clémenceau

M Clémenceau, sénateur du Var, a déposé, une proposition de loi tendant à la réforme de la justice militaire.

Cette proposition a pour objet de compléter, tout en la simplifiant, le projet de réforme du Code de justice militaire déposé par le gouvernement. Elle le simplifie, en écartant tout ce qui, dans ce projet, n'est que modification de détail, ou réédition, avec de simples changements de forme, des textes déjà en vigueur. Elle le complète en effaçant les restrictions conservées par ce projet, au principe de l'attribution des crimes et délits de droit commun, à la juridiction ordinaire, et en maintenant à la connaissance des tribunaux militaires que les crimes ou délits constituant des infractions caractérisées à la discipline.

Elle amende encore le projet du gouvernement, en modifiant la composition des conseils de guerre par l'adjonction de conseillers de la justice militaire présentant des garanties de compétence juridique, et en réduisant la plupart des pénalités édictées par le Code de justice militaire, notamment en supprimant la peine de mort dans tous les cas où elle est prévue par ce Code.

La proposition de M. Clémenceau consacre, en outre, le principe de l'attribution à la Cour de cassation des recours formés contre les jugements des conseils de guerre. Elle institue des commissions d'accusation analogues aux chambres de mise en accusation. Elle prescrit la votation au scrutin secret. Enfin, elle étend aux condamnations prononcées par les tribunaux militaires le bénéfice des lois récentes sur la mise en liberté provisoire, le casier judiciaire, la réhabilitation de droit et la libération conditionnelle.

Cette proposition de loi ne touche pas à l'organisation des tribunaux militaires en temps de guerre, sauf en un seul point, la composition des conseils de révision qui seraient désormais, recrutés uniquement parmi les conseillers de la justice militaire dont la proposition de M. Clémenceau organise le recrutement.

La proposition de M. Clémenceau ne comporte que quarante-deux articles.

Chronique locale et régionale

Nous recevons la lettre suivante :

Sousse, le 13 juin 1903

Monsieur le Rédacteur en Chef du journal *La Petite Tunisie*

Le *Promeneur* du 11 courant publie une pétition en faveur du maintien des frères congréganistes en Tunisie, signée, dit-il, par 626 habitants de Sousse, et adressée à M. le Ministre des Affaires Etrangères.

Ce que le *Promeneur* se garde bien de relever c'est que la plupart des 626 signatures, abstraction faite de celles de divers membres du Conseil municipal et de quelques notabilités des diverses colonies, ont été recueillies parmi la population ignorante maltaise et sicilienne.

Un simple coup d'œil jeté sur la pétition en question vous prouve sans peine que presque toutes les signatures qu'y figurent, quoique grossièrement déguisées, ressortent de la

main de la même personne qui était chargée de les recueillir, malgré la ruse employée par celle-ci, de se munir d'encriers de couleurs différentes.

Ainsi donc le *Promeneur* n'a pas à se féliciter outre mesure d'un succès obtenu par de telle façon.

Un comble à vous signaler :

Une personne digne de foi m'apprend que parmi les signataires de la pétition susmentionnée figurent divers membres de la *députation scolaire italienne* !

Mais « *in cauda venenum* » ; en effet, j'apprends d'autre part, et de bonne source, que dans une réunion récente, sur la proposition de son président, la susdite députation a nommé *Directeur spirituel* des écoles italiennes de Sousse, chargé des cours de catéchisme et d'Histoire sainte, pour l'année scolaire 1903-1904, un vicaire italien de notre paroisse !!

Après cela, tirons l'échelle !
Votre bien dévoué,

PIN DE ST MÔ
Lecteur assidu de votre feuille.

COMPAGNIE DU GAZ

ET
Régie co-intéressée des Eaux de Tunis
Société Anonyme
CAPITAL : 3.000.000 DE FRANCS

Avis aux actionnaires

Par décision de l'Assemblée Générale du dix-sept avril dernier, le dividende de l'exercice mil-neuf-cent-deux a été fixé à quarante-deux francs cinquante centimes par action.

Dix francs, ayant été payés le premier janvier, trente-et-un francs, vingt centimes, (impôt déduit), sont mis en paiement à partir du premier juillet prochain, contre remise du coupon numéro 35.

Actions de jouissance, dividende exercé mil-neuf-cent-deux, dix-sept francs (impôt déduit), contre remise du coupon numéro 11.

Amortissement du Capital. — 12^{ème}

Tirage. — Actions sorties, numéros :
165 419 561 582 788 845 1168 1194
1262 1376 1534 1566 2180 2221 2264
2399 2422 2444 2598 2749 2812 2984
3237 3393 3512 3600 3846 3945 3997
4069 4168 4646 4726 4727 4853 4904
5190 5211 5222 5671 5673 5704 5801
5912 5981.

(Remboursables à cinq cents fr. et à échanger contre des actions de jouissance).

Avis aux obligataires

Paiement des coupons à partir du premier juillet : obligations 4% anciennes, (1^{ère} et 2^{ème} séries; jouissance janvier-juillet) en frs, dix, net contre remise du coupon numéro 24, pour la 1^{ère} série, et de celui numéro 22 pour la 2^{ème} série.

23^{ème} Tirage. — Obligations 4% anciennes (1^{ère} série, jouissance janvier-juillet), titres sortis numéros :

208 251 444 498 551 729 964.
22^{ème} Tirage. — Obligations 4% anciennes, (2^{ème} série, jouissance janvier-juillet), numéros des titres sortis :

1086 1127 1202 1392 1445 1688 1752
2086 2120 2129 2401 2479 2561 2601
2763 2872 3202 3292 3385 3502 3517
3638 3663.

(Les deux séries remboursables à cinq cents francs).

Nota. — Le paiement des coupons, le remboursement des obligations se feront :

A Paris, chez MM. S. Propper et Cie, banquiers, 5, rue Saint-Georges ;
A Tunis, à la Banque de Tunisie.
Le Conseil d'Administration.

L'OR EN TUNISIE

La Californie à 48 heures ! Parfaitement. Et ce n'est pas une plaisanterie s'il faut en croire une rumeur qui demain deviendra bruit, et après-demain, peut-être tonnerre. — A 30 heures dites-vous ? C'est impossible, même par ce temps de steamers forcés, à moins que vous n'ayez inventé le paquebot télégraphique. Et vous me renverriez volontiers aux